

Cadre de fonctionnement du parcours école d'ingénieurs (PEI) pour l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;
Vu l'avis de la CFVU du 28 septembre 2023 ;*

Dans le cadre des parcours préparatoires : PEI-A (PEI sur le bac général) et PEI-D (PEI ouvert aux bacheliers STI2D), l'ENSIBS travaille en étroite collaboration avec l'UFR SSI de l'UBS et les IUT de Lorient et de Vannes.

Le document définissant le cadre de fonctionnement entre l'ENSIBS et l'UFR SSI de l'UBS dans le cadre du parcours PEI-A ainsi qu'entre l'ENSIBS et les IUT de Lorient et de Vannes dans le cadre du parcours PEI-D a été rédigé en 2022 et a été mis à jour pour l'année universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le cadre de fonctionnement du parcours école d'ingénieurs - Parcours PEI - pour l'année universitaire 2023-2024.

Documents en annexe :

- Cadre du PEI 2023-2024

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	27	Pour :	22
Membres présents :	15	Contre :	0
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 octobre 2023

